

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Nombre de conseillers représentés : **2**

Nombre de conseillers ayant participé au vote : **27**

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 09/12/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

Absents donnant pouvoir : Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST

Absents excusés : 0

Absents : Corinne BRAUD, Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D15122025_06 : Fixation des tarifs du spectacle Jeune Public 2026

Christine GUILLOTEAU, 3ème adjointe au Maire à la vie culturelle et communication, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du spectacle Jeune Public « Gretel et Hansel », interprété par la Compagnie Looking for my left hand, prévu le dimanche 8 février 2026 à l'Espace Culturel George-Sand.

Elle précise que l'Office de Tourisme Intercommunal, via une convention conclue entre la Commune des Achards et la Communauté de Communes du Pays des Achards, sera en charge de la vente de la billetterie pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE FIXER le tarif suivant pour le spectacle « Gretel et Hansel » :

Catégories	Tarifs
Tarif unique	5 €
Gratuit pour les enfants de - 5 ans	0 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA à signer la convention (jointe) avec la Communauté de Commune du Pays des Achards pour la mise en place de la billetterie, au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal, pour le compte de la Commune.

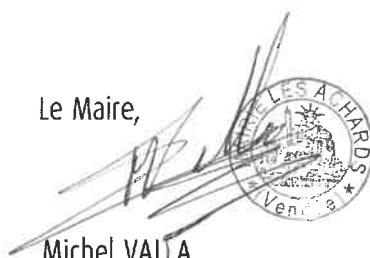
La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA




Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 18/12/2025
Au registre